

Novembre 2025

Bonjour,

J'ai le plaisir de vous informer que votre demande d'admission au Collège de Maisonneuve a été acceptée et que nous serons heureux de vous compter parmi nous l'Hiver prochain.

Vous recevrez au Collège une formation dont la qualité est reconnue et y trouverez un milieu de vie accueillant et stimulant. Afin de profiter pleinement de l'enseignement et des nombreux services qui vous y sont offerts, je vous invite, dès maintenant, à accorder à vos études collégiales toute l'importance qu'elles méritent. Elles comprennent des défis à ne pas sous-estimer, en même temps que de superbes occasions à saisir.

Dans un premier temps, prenez soin de lire la lettre ci-jointe de madame Sophie Poirier directrice adjointe à l'organisation, au cheminement et à la réussite scolaires. Elle explique comment procéder à votre inscription au Collège.

Par la suite, nous vous invitons à lire attentivement les informations et les conseils qui vous seront transmis, ou que vous pouvez trouver dans notre documentation mise en ligne. Ces informations peuvent être très précieuses, en particulier s'il s'agit de votre première expérience au niveau collégial.

En terminant, nous vous félicitons de votre décision de poursuivre des études supérieures. Elles sauront, nous en sommes sûrs, vous rapprocher de vos rêves. Nous vous remercions de la confiance que vous portez en notre Collège et nous vous souhaitons le meilleur des succès.



Brigitte Gauthier-Perron
Directrice des études

Procédure d'inscription aux pages suivantes



Procédure d'inscription Session Hiver 2026 - Tour 1

Pour confirmer votre inscription au Collège de Maisonneuve à l'Hiver 2026, vous devez :

1. Remettre votre choix de cours

À mettre à votre agenda

Date limite pour remettre votre choix de cours : **le vendredi 28 novembre 2025**. Après cette date, une pénalité de 25 \$ sera imposée.

- Rendez-vous sur « [Omnivox](#) »
- Tapez votre numéro de dossier (à 7 chiffres) et votre mot de passe
- Sous Mes Services Omnivox, sélectionnez « Choix de cours »

Une fois votre choix de cours effectué, entrez à nouveau votre mot de passe **pour remettre votre choix de cours**.

Notez le numéro de confirmation, il constitue la preuve que vous avez remis votre choix de cours.



2. Payer vos droits obligatoires et vos frais d'inscription au régime d'assurance collective pour la session Hiver 2026

À mettre à votre agenda

Date limite pour payer les droits obligatoires et les frais d'inscription au régime d'assurance collective pour la session Hiver 2026 : **le vendredi 28 novembre 2025**. Après cette date, une pénalité de 10 \$ sera imposée. Le montant total des droits obligatoires (199.40 \$) et des frais d'inscription au régime d'assurance collective (66.65 \$) est payable en un seul versement.

Modes de paiement

Pour acquitter les droits de 199.40 \$ (190.40 \$ en droits obligatoires et 9 \$/session pour une contribution volontaire au Fonds citoyen de la Fondation du Collège de Maisonneuve) et les frais d'inscription au régime d'assurance collective (32.95 \$ en soins de santé et 33.70 \$ en soins dentaires) :

- Par Omnivox : avec une carte de crédit (Visa ou MasterCard) en accédant au menu « Centre de paiement ».

Foire aux questions concernant le régime d'assurance collective : Consultez la [foire aux questions](#) du site internet de l'assureur (www.aseq.ca) afin de connaître les détails de la couverture, à savoir :

- Les différents bénéfices de la couverture,
- Les modalités de retrait et de remboursement,
- Les modalités concernant les réclamations.

Pour tous renseignements, veuillez consulter le site Internet de votre Association étudiante ou communiquez par courriel avec la permanence de la SOGÉÉCOM au permanence@sogecom.org.

IMPORTANT : Le lundi 1^{er} décembre 2025 nous annulerons votre admission si vous n'avez pas remis votre choix de cours ni payé vos droits obligatoires et vos frais d'inscription au régime d'assurance collective.



3. Passer le test de classement en anglais en ligne, sur invitation seulement

À mettre à votre agenda

(Certains·es étudiants·es doivent compléter un test de classement en anglais; cette information est spécifiée sur votre lettre d'admission.

Date limite pour faire le test de classement en anglais en ligne : **le vendredi 28 novembre 2025.**

Tous les étudiants·es admis·es au Collège doivent obligatoirement passer un test de classement en anglais pour déterminer leur niveau de connaissance. Seuls les étudiant·es étant inscrits·es ou ayant déjà réussi un cours d'anglais au collégial, ou qui ont déjà passé notre test, en sont dispensés·es.

Pour passer le test d'anglais en ligne, ou pour en savoir plus, consultez la section [Test de classement](#) de notre site internet et cliquez sur [test informatisé](#) (TCALS).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

À compter du mois d'août, pour obtenir toutes les réponses à vos questions concernant la rentrée scolaire, consultez notre site Internet au <https://www.cmaisonneuve.qc.ca/vie-etudiante/tout-sur-la-rentree/>

Si, à la suite de la consultation du site internet, vous ne trouvez pas de réponse à vos questions, vous pouvez communiquer avec l'organisation scolaire à l'adresse courriel suivante : os@cmaisonneuve.qc.ca

Sophie Poirier
Directrice adjointe des études
Service de l'organisation, du cheminement et de la réussite scolaires